



Préavis de démission et congés payés

Par **johnnyflyer**, le **04/04/2011** à **20:50**

Bonjour à tous,

Je vous cadre la situation. Je suis en CDI dans un magasin sur Bordeaux et j'ai posé mes 4 semaines de vacances pour cet été: 2 début Juillet et 2 début Septembre. Je souhaite poser ma démission au retour de mes premières vacances (à partir du 15 juillet). Sachant que j'ai un mois de préavis, je quitterai donc la société le 15 Aout.

Est ce que mes congés payés du mois de Septembre me seront payés si je pars avant? Est ce que la direction à le droit de me les imposer sur mon préavis de 1 mois, qui se réduirait donc à 2 semaines?

Merci par avance !

Par **P.M.**, le **04/04/2011** à **21:16**

Bonjour,

Les congés payés non pris doivent vous êtres indemnisés au départ de l'entreprise et l'employeur ne peut pas vous imposer de les prendre alors que les dates étaient déjà fixées pour après la période qui correspond au préavis...

Par ailleurs, lorsque les congés payés tombent pendant le préavis, ils en repoussent d'autant le terme...

Par **johnnyflyer**, le **05/04/2011** à **11:06**

Merci beaucoup de votre réponse.

Donc si je résume bien, en posant ma démission le 15 aout (après mon 1 mois de préavis), mes congés payés posés au mois de septembre me seront donc indemnisés. J'espère ne pas me faire avoir, ils auront sans doute quelque chose à me redire, comme d'habitude. Je vous tiendrais au courant !